Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2024/2081(INI)

7.11.2024

AMENDEMENTS
578 - 687

Projet de rapport
Isabel Wiseler-Lima
(PE763.138v01-00)

Les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2024
(2024/2081(INI))

Amendement 578
Antonio López-Istúriz White, Andrey Kovatchev, Lukas Mandl, Davor Ivo Stier, Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***souligne que la liberté de choisir sa religion et d'être croyant ou non est un droit fondamental qui ne peut être passible de mort ou de tout autre traitement dégradant; condamne par conséquent l'existence et la mise en œuvre de lois sur l'apostasie qui érigent en infraction pénale et punissent le choix délibéré de religion, de conviction ou d'absence de conviction;*** recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

Or. en

Amendement 579
Arkadiusz Mularczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***déplore la persécution des chrétiens dans le monde et le non-respect de leur droit fondamental à la liberté de professer la religion chrétienne; demande des garanties pour le libre exercice de la religion chrétienne dans tous les pays, en particulier dans ceux où les chrétiens sont victimes de persécutions;*** recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et

commissions compétentes de l'ONU;

Or. en

Amendement 580
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;	34. ***rappelle qu'il est nécessaire de nommer un envoyé spécial de l'Union pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union; insiste sur la nécessité de protéger les communautés chrétiennes, qui sont les plus persécutées au monde;*** exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes

de l’ONU;

Or. en

Amendement 581
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l’instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l’exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d’octroyer davantage de ressources à l’envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l’extérieur de l’Union afin qu’il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu’il est nécessaire que l’envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l’homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l’homme; invite l’Union et ses États membres à redoubler d’efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l’ONU;	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l’instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l’exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d’octroyer davantage de ressources à l’envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l’extérieur de l’Union afin qu’il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu’il est nécessaire que l’envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l’homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l’homme; invite l’Union et ses États membres à redoubler d’efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l’ONU; ***appelle à une réaction forte face aux nouvelles alarmantes selon lesquelles plus de 365 millions de chrétiens font l’objet de niveaux élevés de persécution et de discrimination en raison de leur foi, et selon lesquelles 4 988***

chrétiens ont été tués l'année dernière en raison de leur foi;

Or. pl

Amendement 582
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme;*** invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, ***y compris le droit d'adhérer à des conceptions théistes, non théistes, agnostiques ou athées, et le droit à l'apostasie***; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

Or. en

Amendement 583
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***fait observer que l'athéisme et la non-croyance progressent rapidement dans le monde et que le cadre stratégique de l'Union européenne sur la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction ne doit pas les négliger;*** recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

Or. en

Amendement 584
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***recommande d'octroyer davantage de ressources à*** l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin ***qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté***; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***demande de renouveler le mandat de*** l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union ***et de nommer la personne qui occupera ce poste dans les meilleurs délais; recommande d'octroyer davantage de ressources humaines, matérielles et financières à l'envoyé spécial*** afin ***de lui permettre de s'acquitter de sa mission et ses fonctions de manière adéquate et efficace***; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

Or. en

Amendement 585

Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté;*** souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

Or. en

Amendement 586
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU; ***invite l'Union à demander aux délégations de l'Union des rapports sur l'état de la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction et à consolider ces rapports;***

Or. en

Amendement 587
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*

34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial ***continue à*** collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; ***est préoccupé par l'absence de mention de l'envoyé spécial dans les lettres de mission des nouveaux commissaires de l'Union;*** souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial ***puisse continuer à*** collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;
	Or. sv

Amendement 588
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de

religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***recommande*** d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat ***sans difficulté***; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***insiste sur la nécessité*** d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer ***efficacement*** son mandat; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU; ***relève qu'il est également essentiel de traiter de la liberté de religion et de conviction pour s'attaquer aux causes profondes de la migration;***

Or. en

Amendement 589
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins

politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies ***et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU***;

politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies;

Or. de

Amendement 590
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***recommande d'octroyer davantage de***	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***estime que*** l'envoyé spécial pour la promotion et

ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union ***afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté***; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union ***doit être intégré au SEAE de la même manière que les autres envoyés spéciaux et représentants spéciaux de l'Union***; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

Or. en

Amendement 591
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers***, surtout à la communauté chrétienne***; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est

collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

Or. en

Amendement 592
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer ***davantage de*** ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à	34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer ***des*** ressources ***suffisantes*** à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à

redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;	redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;
	Or. fi

Amendement 593
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 34 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1) condamne avec la plus grande fermeté la persécution des chrétiens dans le monde entier, plus de 360 millions de chrétiens étant victimes de persécutions, de harcèlement ou de discrimination selon Portes ouvertes; rappelle que le christianisme est la religion la plus persécutée au monde, le Nigeria comptant 90 % des chrétiens martyrisés dans le monde;
	Or. en

Amendement 594
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 34 – point 2 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2) invite les États membres de l'Union à condamner de tels actes et à défendre et protéger notre patrimoine chrétien; condamne toutes les attaques contre des sites sacrés et religieux, qui

constituent également des violations des droits de l'homme; souligne le rôle que les États membres de l'Union ont à jouer pour condamner ces attaques contre les communautés qui partagent leur héritage chrétien et y faire face;

Or. en

Amendement 595
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 34 – point 3 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3) condamne avec la plus grande fermeté la montée de l'antisémitisme dans le monde;

Or. en

Amendement 596
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 34 – point 4 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4) déplore vivement que l'Union alloue chaque année des millions d'euros de son budget consacré à la coopération et à l'aide internationale à des organisations directement impliquées dans des activités liées au terrorisme, telles que l'UNRWA;

Or. en

Amendement 597
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 34 – point 5 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5) invite la Commission à cesser tout financement de l'islamisme et des organisations liées à l'islamisme, ainsi que des campagnes glorifiant ou légitimant le hijab; condamne vigoureusement le fait que certains pays, comme l'Iran ou le Pakistan, disposent de lois contre le blasphème qui empêchent les minorités religieuses telles que les chrétiens de s'exprimer librement ou de prendre part à des activités religieuses;

Or. en

Amendement 598
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 34 – point 6 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6) condamne fermement tous les cas de mutilations génitales féminines, de meurtres d'honneur, de mariages d'enfants et de mariages forcés, pratiques particulièrement répandues dans les communautés islamiques;

Or. en

Amendement 599
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. condamne l'aggravation des

contraintes, des discriminations, du harcèlement et des violences exercées contre les membres des minorités de pensée, de conscience et de croyance et des minorités religieuses, leurs biens et leurs lieux de culte; dénonce les reproches de blasphème, d'apostasie et autres accusations à caractère religieux, qui peuvent valoir la peine de mort aux accusés, dirigés contre les minorités religieuses et les activités légitimes des défenseurs des droits de l'homme, notamment sur l'internet et les réseaux sociaux; condamne avec la plus grande fermeté les discriminations et/ou les persécutions des minorités religieuses et culturelles, y compris des chrétiens, dans le monde entier;

Or. en

Amendement 600
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. constate avec une vive préoccupation que, dans plusieurs pays, les organisations non religieuses, laïques et humanistes sont victimes de persécutions croissantes et sont notamment la cible de vagues sans précédent d'incitations au crime, d'actes de haine et d'assassinats; dénonce les attaques perpétrées contre d'innombrables personnes et organisations de la société civile pour avoir pacifiquement remis en question, critiqué ou caricaturé des convictions religieuses, et le fait que cette violation continue de leur liberté de pensée et d'expression a lieu par-delà les frontières

géographiques et culturelles;

Or. en

Amendement 601
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. constate avec inquiétude l'existence de lois sur le blasphème qui prévoient la possibilité de sanctions sévères, y compris la peine de mort; est conscient que ces lois font souvent l'objet d'une utilisation abusive et donnent souvent lieu à de fausses accusations et à une interprétation erronée; demande l'abolition des lois sur le blasphème ou, au minimum, la révision de ces lois afin de relever le niveau de preuves requises et de garantir que les auteurs de fausses accusations répondent de leurs actes;

Or. en

Amendement 602
Antonio López-Istúriz White, Nicolás Pascual De La Parte, Andrey Kovatchev, Lukas Mandl, Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. constate avec inquiétude l'existence de lois sur le blasphème qui prévoient la possibilité de sanctions sévères, y compris la peine de mort; est conscient que ces lois font souvent l'objet d'une utilisation abusive et donnent souvent lieu à de fausses accusations et à des interprétations erronées; demande

l'abolition des lois sur le blasphème ou, au minimum, la révision de ces lois afin de relever le niveau de preuves requises et de garantir que les auteurs de fausses accusations répondent de leurs actes;

Or. en

Amendement 603
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. constate avec inquiétude que les chrétiens restent le groupe religieux le plus persécuté au monde, principalement par les islamistes; condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques perpétrées contre les communautés chrétiennes dans le monde entier; rappelle que l'Union partage un patrimoine chrétien et qu'elle est donc obligée de faire face à ces attaques;

Or. en

Amendement 604
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. condamne la tendance mondiale à la montée de l'antisémitisme, y compris au sein de l'Union; invite l'Union et ses États membres à coopérer activement avec les organisations internationales compétentes et à insister pour que les Nations unies participent pleinement à la lutte contre l'antisémitisme dans le

monde;

Or. en

Amendement 605
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. souligne que le christianisme est la religion la plus persécutée au monde; souligne également que plus de 365 millions de chrétiens vivent dans des pays où les persécutions en raison de leur religion sont tout à fait notables; condamne avec la plus grande fermeté la persécution des chrétiens;

Or. fi

Amendement 606
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. considérant que, selon Portes ouvertes, plus de 360 millions de chrétiens sont victimes de persécution, de harcèlement ou de discrimination;

Or. en

Amendement 607
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. souligne que les chrétiens constituent le groupe religieux le plus persécuté au monde, puisqu'ils représentent 80 % de tous les croyants persécutés; souligne qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière, entre autres, à la situation des chrétiens persécutés dans le monde, lesquels constituent la grande majorité des groupes religieux victimes de discriminations, de violences et d'exécutions;

Or. en

Amendement 608
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. rappelle la résolution d'urgence adoptée par le Parlement européen le 20 avril 2023 sur chanteur Yahaya Aminu Sharif, condamné pour blasphème au Nigeria, sous la menace de la peine capitale et d'exécution; souligne, compte tenu du maintien en détention de Yahaya Sharif Aminu et de la menace de peine de mort qui continue de peser sur lui, la nécessité d'abolir les lois sur le blasphème au Nigeria et en Asie du Sud-Est;

Or. en

Amendement 609
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. rappelle que la plupart des conflits violents dans le monde tiennent à des griefs d'exclusion, de discrimination et d'inégalités exprimés par des minorités en lien avec des violations de leurs droits humains, comme l'a fait remarquer le rapporteur spécial de l'ONU sur les questions relatives aux minorités; souligne qu'il faut systématiser la protection des droits des minorités et l'élaboration de mécanismes de protection au niveau de l'ONU; rappelle l'obligation des États de protéger les droits de leurs minorités nationales, ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques sur leurs territoires respectifs; exige de la Commission qu'elle soutienne la protection des droits des personnes appartenant à des minorités dans le monde entier, notamment en tant que priorité dans le cadre du programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie de l'instrument IVCDCI – Europe dans le monde;

Or. en

Amendement 610
Antonio López-Istúriz White, Nicolás Pascual De La Parte, Andrey Kovatchev, Lukas Mandl, Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. reconnaît qu'il importe d'assurer la représentation politique des minorités ethniques, religieuses et de conviction dans les organes législatifs nationaux, régionaux et locaux; reconnaît l'existence de systèmes dans lesquels des sièges

parlementaires réservés sont attribués aux minorités ethniques, religieuses et de conviction; déplore le fait que, dans certains pays tiers, de tels mécanismes soient souvent prévus par la loi, mais qu'ils ne soient pas appliqués dans les faits, et qu'ils soient utilisés pour promouvoir des intérêts politiques individuels plutôt qu'une représentation effective des communautés; recommande aux États membres et aux délégations de l'Union de jouer un rôle moteur pour veiller à ce qu'il soit réellement donné aux communautés ethniques, religieuses et de conviction de s'exprimer sur le plan politique et à ce qu'elles bénéficient d'un processus électoral transparent;

Or. en

Amendement 611
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. reconnaît qu'il importe d'assurer la représentation politique des minorités ethniques, religieuses et de conviction dans les organes législatifs nationaux, régionaux et locaux; reconnaît l'existence de systèmes dans lesquels des sièges parlementaires réservés sont attribués aux minorités ethniques, religieuses et de conviction; déplore le fait que, dans certains pays tiers, de tels mécanismes soient souvent prévus par la loi, mais qu'ils ne soient pas appliqués dans les faits, et qu'ils soient utilisés pour promouvoir des intérêts politiques individuels plutôt qu'une représentation effective des communautés; recommande aux États membres et aux délégations de l'Union de jouer un rôle moteur pour veiller à ce qu'il soit réellement donné

aux communautés ethniques, religieuses et de conviction de s'exprimer sur le plan politique et à ce qu'elles bénéficient d'un processus électoral transparent;

Or. en

Amendement 612
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. estime que la coexistence pacifique des groupes religieux au Moyen-Orient joue un rôle crucial dans le cadre de l'approche associant l'aide humanitaire, le développement et la paix; réaffirme que le maintien d'une coexistence pacifique entre les groupes religieux permet de réduire les tensions et ainsi de laisser le champ libre aux efforts humanitaires et aux initiatives de développement pour qu'ils donnent des résultats, tout en jetant les bases d'une paix durable; rappelle que la coexistence pacifique est donc fondamentale pour la stabilité de la région et essentielle au développement pacifique;

Or. en

Amendement 613
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. observe avec inquiétude la montée du fondamentalisme islamique dans le

monde; condamne avec la plus grande fermeté les attaques perpétrées par des fondamentalistes islamiques contre les communautés chrétiennes dans le monde et d'autres communautés, comme la communauté hindoue au Bangladesh; condamne les actes incessants de profanation et de vandalisme de sites religieux et sacrés dans le monde entier;

Or. en

Amendement 614
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 34 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 quater. constate avec une profonde inquiétude l'érosion spectaculaire des communautés chrétiennes orientales touchées par de multiples crises et guerres au Moyen-Orient, qui va se poursuivre et même s'accélérer avec la guerre en cours entre Israël et la Palestine et entre Israël et le Liban; rappelle qu'au cours des 20 dernières années, plus de la moitié des populations chrétiennes du Liban, de l'Iraq, de la Palestine et de la Syrie ont émigré; invite l'Union à prendre des mesures appropriées pour protéger les minorités séculaires;

Or. en

Amendement 615
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 34 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

34 quater. condamne l'antisémitisme et l'incitation à la haine constants figurant dans du matériel scolaire financé par l'Union; demande à la Commission de conditionner son financement et de retenir un montant jusqu'à ce que ce matériel ait été retiré; demande également que tout le matériel scolaire non conforme aux normes de paix, de tolérance, de coexistence et de non-violence de l'Unesco soit immédiatement retiré;

Or. en

Amendement 616
Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Paragraphe 34 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 quater. déplore que la Commission ne dispose pas d'une stratégie spécifique de lutte contre la christianophobie, alors que le christianisme est la religion la plus persécutée au monde; relève que la Commission a par contre créé le poste de coordinateur chargé de la lutte contre l'islamophobie;

Or. en

Amendement 617
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 34 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 quinquies. estime que le poste de l'envoyé spécial doit être intégré au SEAE

de la même manière que les autres envoyés spéciaux et représentants spéciaux de l'Union; rappelle que l'année dernière marquait le dixième anniversaire des orientations de l'Union relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction; regrette que, bien que les orientations prévoient qu'elles soient évaluées à l'issue d'une période de trois ans par le Conseil, aucune évaluation n'ait jusqu'à présent été rendue publique; invite le Conseil à procéder à cette évaluation et à en faire connaître les résultats au Parlement; souscrit sans réserve à la pratique de l'Union consistant à porter des résolutions thématiques dans ces domaines au Conseil des droits de l'homme des Nations unies et à l'Assemblée générale des Nations unies; invite le SEAE et les délégations de l'Union, s'il y a lieu, à soulever des questions générales et des cas spécifiques liés à la persécution ou à la discrimination à l'encontre de minorités religieuses ou de conviction dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme avec les pays partenaires et dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme, tout en appliquant une approche axée sur les résultats;

Or. en

Amendement 618
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 34 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 sexies. soutient pleinement le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit d'avoir une conviction ou de ne pas croire, ainsi que le droit de

manifester sa religion ou ses convictions, d'en changer ou de les abandonner, sans craindre la violence ni la discrimination; demande à l'Union européenne et à ses États membres de redoubler d'efforts pour protéger ces droits;

Or. en

Amendement 619
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 34 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 septies. reconnaît la valeur du dialogue interconfessionnel et interreligieux qui permet la coexistence pacifique et la compréhension mutuelle entre différents groupes religieux, confessionnels et ethniques, et encourage l'Union et les États membres à en faire la promotion;

Or. en

Amendement 620
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 34 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 octies. est extrêmement préoccupé par la montée de l'antisémitisme dans le monde; condamne le fait que les extrémistes islamistes menacent et attaquent d'autres groupes religieux au Moyen-Orient et en Afrique;

Or. en

Amendement 621
Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis

Proposition de résolution
Sous-titre 28

Proposition de résolution	*Amendement*
Droit à la liberté d'expression, liberté de la presse et droit à l'information	Droit à la liberté d'expression***, liberté académique***, liberté de la presse et droit à l'information

Or. en

Amendement 622
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Sous-titre 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Droit à la liberté académique

Or. en

Amendement 623
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le	35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; ***rappelle que les démocraties ne peuvent fonctionner que lorsque les citoyens ont accès à des informations indépendantes et fiables, ce qui fait des journalistes des acteurs clés de la protection de la démocratie;*** se déclare ***dès lors*** vivement

recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;

préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; ***s'inquiète du recours aux discours de haine contre des journalistes, tant en ligne que hors ligne, et de leur effet dissuasif;*** s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;

Or. en

Amendement 624
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;	35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit; ***déclare qu'employer le concept de «discours de haine» revient à limiter de façon disproportionnée la liberté***

d'expression, qui est l'un des fondements de la société démocratique, comme le décrivent la charte des droits fondamentaux de l'Union et la convention européenne des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 625
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;	35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit; ***prend acte du nombre de journalistes tués dans des situations de conflit, qui, selon le Comité pour la protection des journalistes, s'élevait à 78 en 2023, contre 42 en 2022, ce qui représente une augmentation alarmante de 85 %;***

Or. en

Amendement 626

Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;	35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée***, de lois qualifiées de «lois sur les agents étrangers»,*** ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;

Or. en

Amendement 627
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de	35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de

l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;	l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit***, notamment dans la bande de Gaza***;

Or. en

Amendement 628
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à ***des informations*** fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;	35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à ***diverses sources d'informations*** fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;

Or. en

Amendement 629
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;	35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles ***et souvent tués*** dans les zones de conflit;

Or. en

Amendement 630
Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. réaffirme son engagement à protéger et à promouvoir la liberté académique en tant que composante essentielle des sociétés ouvertes et démocratiques; attire l'attention sur les attaques contre la liberté académique provenant non seulement de régimes autoritaires et totalitaires, mais aussi de forces extrémistes et populistes dans le monde entier; demande la protection des étudiants et des universitaires contre la censure, les persécutions et les

représailles; demande de développer des critères de référence pour la liberté académique dans les classements, procédures et critères universitaires, et d'intégrer ces critères de référence dans les mécanismes institutionnels d'assurance de la qualité;

Or. en

Amendement 631
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. estime que de nouveaux renforcements ciblés sont nécessaires dans des domaines tels que la lutte contre la désinformation, qui ne doit pas se transformer en censure ou en nouvelles formes de désinformation, le développement des capacités, l'élargissement, l'observation électorale, la sûreté nucléaire et le soutien aux organisations de la société civile;

Or. en

Amendement 632
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 ter. constate avec inquiétude que le «wokisme» et la culture de l'effacement qui en résulte accroissent les divisions au sein de la société, découragent le discours libre et franc, aboutissent à une vision réductrice de l'histoire, encouragent la

censure et le révisionnisme historique, et limitent inévitablement la liberté d'expression;

Or. en

Amendement 633
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 quater. regrette profondément la profanation et le vandalisme de sites sacrés et religieux; invite l'Union et ses États membres à condamner de tels actes et à défendre et protéger notre patrimoine chrétien;

Or. en

Amendement 634
Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 quinquies. relève avec inquiétude la montée de l'antisémitisme dans le monde;

Or. en

Amendement 635
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande instamment à l'Union d'apporter son soutien à des médias et à des organes d'information fiables qui favorisent la responsabilisation des autorités et qui soutiennent les transitions démocratiques; se déclare préoccupé par le recours massif aux poursuites-bâillons pour réduire au silence les journalistes, les militants, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; se félicite, dans ce contexte, de la directive visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme contre les actions en justice abusives et les poursuites-bâillons; encourage les législateurs des pays tiers à définir des dispositions législatives ayant le même objectif, dans le cadre d'efforts plus larges visant à promouvoir et à protéger la liberté et le pluralisme des médias;	36. demande instamment à l'Union d'apporter son soutien à des médias et à des organes d'information fiables qui favorisent la responsabilisation des autorités et qui soutiennent les transitions démocratiques; ***constate avec inquiétude que le «wokisme» et la culture de l'effacement qui en résulte accroissent les divisions au sein de la société, découragent le discours libre et franc, aboutissent à une vision réductrice de l'histoire, encouragent la censure et le révisionnisme historique, et limitent inévitablement la liberté d'expression;*** se déclare préoccupé par le recours massif aux poursuites-bâillons pour réduire au silence les journalistes, les militants, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; se félicite, dans ce contexte, de la directive visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme contre les actions en justice abusives et les poursuites-bâillons; encourage les législateurs des pays tiers à définir des dispositions législatives ayant le même objectif, dans le cadre d'efforts plus larges visant à promouvoir et à protéger la liberté et le pluralisme des médias;

Or. en

Amendement 636
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande instamment à l'Union d'apporter son soutien à des médias et à des organes d'information fiables qui favorisent la responsabilisation des autorités et qui soutiennent les transitions	36. demande instamment à l'Union d'apporter son soutien à des médias et à des organes d'information fiables qui favorisent la responsabilisation des autorités et qui soutiennent les transitions

démocratiques; se déclare préoccupé par le recours massif aux poursuites-bâillons pour réduire au silence les journalistes, les militants, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; se félicite, dans ce contexte, de la directive visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme contre les actions en justice abusives et les poursuites-bâillons; encourage les législateurs des pays tiers à définir des dispositions législatives ayant le même objectif, dans le cadre d'efforts plus larges visant à promouvoir et à protéger la liberté et le pluralisme des médias;	démocratiques; se déclare préoccupé par le recours massif aux poursuites-bâillons pour réduire au silence les journalistes, les militants, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; se félicite, dans ce contexte, de la directive visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme contre les actions en justice abusives et les poursuites-bâillons; encourage les législateurs des pays tiers à définir des dispositions législatives ayant le même objectif, dans le cadre d'efforts plus larges visant à promouvoir et à protéger la liberté et le pluralisme des médias; ***demande à l'Union de tenir compte, dans son suivi du respect de la démocratie et des droits de l'homme par les accords d'association et de commerce, des atteintes à la liberté des médias, ainsi que de l'érosion persistante et systématique du droit à l'information;***
	Or. en

Amendement 637
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande instamment à l'Union d'apporter son soutien à des médias et à des organes d'information fiables qui favorisent la responsabilisation des autorités et qui soutiennent les transitions démocratiques; ***se déclare préoccupé par*** le recours massif aux poursuites-bâillons pour réduire au silence les journalistes, les militants, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; se félicite, dans ce contexte, de la directive visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme contre les actions en justice abusives et les poursuites-bâillons; encourage les	36. demande instamment à l'Union d'apporter son soutien à des médias et à des organes d'information fiables qui favorisent la responsabilisation des autorités et qui soutiennent les transitions démocratiques; ***souligne le rôle que jouent les vérificateurs de faits dans le paysage médiatique, en veillant à ce que le public puisse se fier aux informations qu'il reçoit; est préoccupé par le fait qu'ils constituent dès lors des cibles majeures d'attaques de régimes illibéraux; condamne*** le recours massif aux poursuites-bâillons pour réduire au silence les journalistes, les militants, les

législateurs des pays tiers à définir des dispositions législatives ayant le même objectif, dans le cadre d'efforts plus larges visant à promouvoir et à protéger la liberté et le pluralisme des médias;

syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; se félicite, dans ce contexte, de la directive visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme contre les actions en justice abusives et les poursuites-bâillons; encourage les législateurs des pays tiers à définir des dispositions législatives ayant le même objectif, dans le cadre d'efforts plus larges visant à promouvoir et à protéger la liberté et le pluralisme des médias;

Or. en

Amendement 638
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. demande instamment à l'Union d'apporter ***son*** soutien à des médias et à des organes d'information fiables qui favorisent la responsabilisation des autorités et qui soutiennent les transitions démocratiques; se déclare préoccupé par le recours massif aux poursuites-bâillons pour réduire au silence les journalistes, les militants, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; se félicite, dans ce contexte, de la directive visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme contre les actions en justice abusives et les poursuites-bâillons; encourage les législateurs des pays tiers à définir des dispositions législatives ayant le même objectif, dans le cadre d'efforts plus larges visant à promouvoir et à protéger la liberté et le pluralisme des médias;	36. demande instamment à l'Union ***et aux États membres*** d'apporter ***leur*** soutien à des médias et à des organes d'information fiables qui favorisent la responsabilisation des autorités et qui soutiennent les transitions démocratiques***, en tenant dûment compte de la nécessité de respecter les principes du pluralisme, de la transparence et de l'indépendance***; se déclare préoccupé par le recours massif aux poursuites-bâillons pour réduire au silence les journalistes, les militants, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; se félicite, dans ce contexte, de la directive visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme contre les actions en justice abusives et les poursuites-bâillons; encourage les législateurs des pays tiers à définir des dispositions législatives ayant le même objectif, dans le cadre d'efforts plus larges visant à promouvoir et à protéger la liberté et le pluralisme des médias;

Or. pl

Amendement 639
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. se félicite de l'intention formulée par la Commission de financer des initiatives de soutien juridique et pratique aux journalistes, y compris au-delà de l'Union, au moyen du plan d'action pour la démocratie européenne; demande à l'Union de redoubler d'efforts pour venir en aide aux journalistes pris pour cible dans le monde; prend acte de la contribution de programmes tels que Media4Democracy, qui n'a plus cours aujourd'hui, et d'autres activités financées par l'Union, y compris celles du Fonds européen pour la démocratie, à la réalisation de cet objectif;	37. se félicite de l'intention formulée par la Commission de financer des initiatives de soutien juridique et pratique aux journalistes, y compris au-delà de l'Union, au moyen du plan d'action pour la démocratie européenne; demande à l'Union de redoubler d'efforts pour venir en aide aux journalistes pris pour cible dans le monde ***et rappelle que les journalistes indépendants sont en première ligne dans la lutte contre la désinformation qui sape les démocraties***; prend acte de la contribution de programmes tels que Media4Democracy, qui n'a plus cours aujourd'hui, et d'autres activités financées par l'Union, y compris celles du Fonds européen pour la démocratie, à la réalisation de cet objectif;

Or. en

Amendement 640
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. se félicite de l'intention formulée par la Commission de financer des initiatives de soutien juridique et pratique aux journalistes, y compris au-delà de l'Union, au moyen du plan d'action pour la démocratie européenne; demande à l'Union de redoubler d'efforts pour venir	37. se félicite de l'intention formulée par la Commission de financer des initiatives de soutien juridique et pratique aux journalistes, y compris au-delà de l'Union, au moyen du plan d'action pour la démocratie européenne; demande à l'Union de redoubler d'efforts pour venir

en aide aux journalistes pris pour cible dans le monde; prend acte de la contribution de programmes tels que Media4Democracy, qui n'a plus cours aujourd'hui, et d'autres activités financées par l'Union, y compris celles du Fonds européen pour la démocratie, à la réalisation de cet objectif;	en aide aux journalistes pris pour cible dans le monde; prend acte de la contribution de programmes tels que Media4Democracy, qui n'a plus cours aujourd'hui, et d'autres activités financées par l'Union, y compris celles du Fonds européen pour la démocratie, à la réalisation de cet objectif; ***demande instamment à l'Union de contribuer à mettre des sources d'information fiables à la disposition d'un plus grand nombre de personnes vivant dans des pays qui restreignent la liberté de la presse;***

Or. en

Amendement 641
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. souligne qu'il est profondément choqué par chaque cas de décès d'un journaliste dans le cadre de son travail qui, malgré les précautions mises en place dans les rédactions, la formation, l'utilisation d'équipements de protection et les mesures de lutte contre l'impunité, demeure extrêmement dangereux; demande, face aux menaces qui pèsent sur les journalistes, telles que les peines d'emprisonnement, les enlèvements et les disparitions, de nouvelles mesures décisives pour protéger la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, notamment en renforçant le soutien aux organisations internationales œuvrant à la protection des journalistes et en surveillant en particulier la situation dans les pays où la liberté d'expression est menacée;

Or. pl

Amendement 642
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demeure profondément préoccupé par la détérioration de la liberté de la presse dans le monde; condamne la censure exercée sur les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les OSC au moyen de lois visant de prétendus «agents de l'étranger», ainsi que d'autres mesures législatives et non législatives adoptées par des régimes autoritaires et illibéraux;	***supprimé***

Or. en

Amendement 643
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. demeure profondément préoccupé par la détérioration de la liberté de la presse dans le monde; condamne la censure exercée sur les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les OSC au moyen de lois visant de prétendus «agents de l'étranger», ainsi que d'autres mesures législatives et non législatives adoptées par des régimes autoritaires et ***illibéraux***;	38. demeure profondément préoccupé par la détérioration de la liberté de la presse dans le monde; condamne la censure exercée sur les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les OSC au moyen de lois visant de prétendus «agents de l'étranger», ainsi que d'autres mesures législatives et non législatives adoptées par des régimes autoritaires et ***totalitaires***; ***dénonce le fait que la censure est de plus en plus utilisée au moyen de tactiques et de mesures restrictives à l'encontre des citoyens afin de les réduire au silence; souligne que ces mesures comprennent des détentions arbitraires, des campagnes de diffamation, des discriminations, des***

intimidations ou des violences, y compris des assassinats, des enlèvements, ainsi que des arrestations et détentions arbitraires;

Or. en

Amendement 644
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. prie instamment l'Union et ses États membres d'intensifier leurs efforts diplomatiques en lien avec la censure, les menaces ou les attaques dirigées contre la liberté académique, qui ont des conséquences désastreuses sur le droit à l'éducation et la liberté d'opinion et d'expression; se félicite de l'inclusion des universitaires menacés dans le mécanisme de l'Union pour les défenseurs des droits de l'homme; invite la Commission à garantir un soutien de haut niveau constant au Global Campus of Human Rights (campus mondial pour les droits de l'homme), qui offre un endroit sûr aux étudiants et aux universitaires ayant dû fuir leur pays parce qu'ils défendaient la démocratie et les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 645
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. déplore la diffusion dans plusieurs

pays européens de la culture de l'effacement et de la repentance promu par le "wokisme" qui, au prétexte de la défense des droits de groupes minoritaires, met en péril la cohésion politique de la société; condamne fermement toute volonté de censure aboutissant à une vision réductrice de l'histoire, de la culture et de l'homme; réaffirme son attachement à la liberté d'expression et aux libertés académiques, notamment la liberté de recherche actuellement menacée par les intimidations des militants de la "cancel culture";

Or. fr

Amendement 646
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. constate avec inquiétude que plus de la moitié de la population mondiale vit dans des environnements où la liberté académique est totalement ou gravement restreinte, ce qui a de graves conséquences sur le droit à l'éducation, la jouissance des bienfaits du progrès scientifique et la liberté d'opinion et d'expression; invite instamment l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour mettre un terme à la censure, aux menaces ou aux attaques dirigées contre la liberté académique, et en particulier à l'emprisonnement d'intellectuels dans le monde;

Or. en

Amendement 647
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Sous-titre 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Droits des peuples autochtones

Or. en

Amendement 648
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Sous-titre 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	regrette que les peuples autochtones continuent d'être victimes de discriminations et de persécutions généralisées et systématiques dans le monde entier, y compris de déplacements forcés; condamne les arrestations arbitraires et les assassinats de défenseurs des droits de l'homme et des terres qui luttent pour les droits des peuples autochtones; souligne que la promotion des droits des peuples autochtones et de leurs pratiques traditionnelles est essentielle pour parvenir à un développement durable, lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité; prie instamment les gouvernements d'appliquer des politiques en matière de développement et d'environnement qui respectent les droits économiques, sociaux et culturels et incluent les peuples autochtones et les populations locales, conformément aux objectifs de développement durable des Nations unies; demande une nouvelle fois à l'Union, aux États membres et à leurs

partenaires au sein de la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires en vue de garantir la reconnaissance, la protection et la promotion des droits des peuples autochtones, y compris au regard de leurs terres, de leurs langues, de leurs territoires et de leurs ressources, comme le stipule la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones; invite tous les États, y compris les États membres de l'Union, à veiller à ce que les populations autochtones et les communautés locales soient associées aux délibérations et aux processus décisionnels de la diplomatie climatique internationale; engage la Commission à continuer de promouvoir le dialogue et la collaboration entre les peuples autochtones et l'Union;

Or. en

Amendement 649
Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme;	39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme; ***s'inquiète des tendances actuelles dans les processus électoraux, telles que le déclin croissant de la participation électorale et des performances démocratiques ou les conflits de plus en plus nombreux concernant la crédibilité des élections; souligne que la méfiance à l'égard du processus électoral peut être exacerbée***

non seulement par des irrégularités, mais également par des déclarations publiques, y compris de la part de participants; rappelle que la perception des processus électoraux par le public est aussi cruciale que les processus eux-mêmes, car leur manipulation peut conduire à une polarisation délétère ou à des attaques ciblées; invite les pays tiers à redoubler d'efforts pour communiquer clairement sur toutes les étapes de leurs processus et systèmes électoraux respectifs, ainsi que sur les mécanismes existants d'établissement des responsabilités en cas d'irrégularités; invite le SEAE et la Commission à analyser les initiatives visant à relever les défis posés par l'IA dans les processus électoraux et à en rendre compte au Parlement;

Or. en

Amendement 650
Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme;	39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme; ***souligne l'universalité du suffrage direct et indirect et insiste sur le fait que ses limites ne doivent pas reposer sur des critères discriminatoires; demande d'intensifier les efforts pour garantir la participation publique des minorités; réaffirme la nécessité d'accroître la représentation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables; relève que le droit à la***

participation publique est directement lié au droit à la liberté de réunion pacifique et d'association;

Or. en

Amendement 651
Arkadiusz Mularczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme;	39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme; ***souligne avec une vive inquiétude l'ingérence croissante de la Russie dans les élections d'autres pays au moyen de tactiques hybrides visant à déstabiliser l'Occident;***

Or. en

Amendement 652
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. déplore que le droit ***de participer*** à ***des élections libres*** et ***régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique***	39. déplore que le droit à ***la liberté d'expression*** et ***le droit de participer au discours public se détériorent, ce qui met encore davantage les droits*** de ***l'homme*** en ***péril***;

et d'un véritable pluralisme;

Or. en

Amendement 653
Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme;	39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux ***et fasse l'objet de restrictions sévères dans les États qui aspirent à devenir des démocraties***; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme;

Or. pl

Amendement 654
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et ***illibéraux***; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme;	39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et ***totalitaires***; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme;

Or. en

Amendement 655
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. souligne ***le rôle du*** commerce ***en tant qu'instrument*** majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque ***n'a*** été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes ***de certaines*** activités commerciales excessives ***et*** abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue ***l'harmonisation résultant*** de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;	40. souligne ***que le*** commerce ***pourrait être un instrument*** majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer ***que la clause relative aux droits de l'homme, élément essentiel des accords commerciaux de l'Union, n'a pas encore été activée à ce jour; demande une nouvelle fois de renforcer l'application effective de la clause relative aux droits de l'homme dans les accords commerciaux de l'Union; déplore*** qu'aucune amélioration ou presque ***n'ait*** été constatée dans certains des pays concernés; ***demande que soit mise en œuvre la recommandation de la médiatrice de l'Union consistant à créer un portail de traitement des plaintes, dans le cadre des instruments commerciaux et financiers de l'Union, et à adapter le point d'entrée unique de la Commission pour permettre le dépôt de plaintes en cas de non-respect de clauses relatives aux droits de l'homme, lequel point d'entrée unique devant être facile d'accès, tourné vers les citoyens et transparent; invite la Commission à veiller à la mise place d'un mécanisme de plainte transparent, indépendant et public concernant les violations des droits de l'homme dans le pays partenaire commercial; invite la Commission à examiner la situation des droits de l'homme chez les partenaires commerciaux dans son rapport sur la politique commerciale commune; demande à la Commission d'améliorer sa communication avec le Parlement lorsqu'elle examine l'application des clauses relatives aux droits de l'homme***

dans les accords internationaux et qu'elle prend des décisions en la matière; déplore les effets néfastes ***des*** activités commerciales excessives ***ou*** abusives sur les droits de l'homme***, les défenseurs des droits de l'homme, l'environnement, l'espace civique*** et la démocratie; ***regrette que les défenseurs des droits de l'homme ne soient pas désignés comme des parties prenantes concernées et souligne qu'ils sont essentiels au succès de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, compte tenu de leur rôle de surveillance de la conduite irresponsable des entreprises et de dénonciation des violations des droits de l'homme;*** salue l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux ***et demande sa mise en œuvre rapide***; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres; ***invite instamment l'Union et les États membres à faire preuve de cohérence dans leurs communications aux Nations unies et dans d'autres enceintes multilatérales en ce qui concerne la nécessité de mettre en œuvre le traité contraignant relatif au devoir de diligence;***

[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).

[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).

Or. en

Amendement 656

Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;	40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; ***prie instamment la Commission de donner la priorité au développement des droits de l'homme et de le promouvoir dans le cadre de nos politiques commerciales, notamment le SPG+;*** fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; ***met l'accent sur les obligations et les responsabilités essentielles des États et d'autres acteurs, y compris les sociétés et entreprises, en matière d'atténuation des effets du changement climatique, de prévention de leurs répercussions négatives sur les droits de l'homme et de promotion de politiques appropriées qui soient respectueuses des obligations en matière de droits de l'homme;*** déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres; ***regrette que les défenseurs des droits de l'homme ne soient pas désignés comme des parties prenantes concernées et souligne qu'ils sont essentiels au succès***

	de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, compte tenu de leur rôle de surveillance de la conduite irresponsable des entreprises et de dénonciation des violations des droits de l'homme; insiste sur l'importance de mesures de réparation et d'accès à la justice qui soient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris des mesures financières et non financières concertées avec les victimes;
[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).	[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).
	Or. en

Amendement 657
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises	40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; ***souligne la nécessité d'améliorer la coordination entre les politiques de l'Union en matière de commerce, d'investissement et de développement, en veillant à ce qu'elles soient pleinement conformes à ses engagements en matière de droits de l'homme et de durabilité;*** déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur

en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;	les droits de l'homme et la démocratie; ***note que les accords de commerce et d'investissement avec les pays du Sud, en particulier dans le domaine des matières premières, devraient contribuer au développement économique local plutôt que d'accroître la dépendance et l'exploitation des ressources; souligne la nécessité de renforcer le devoir de vigilance obligatoire pour les entreprises européennes et de garantir la transparence des chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les secteurs à haut risque, afin de garantir que les entreprises respectent les droits de l'homme à tous les niveaux de production et d'approvisionnement, conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme;*** salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;
[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).	[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).
	Or. en

Amendement 658
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. ***souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés;*** déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;	40. ***demande instamment la création de nouveaux types de coopération avec les pays tiers sur la base d'un développement mutuel et de relations réciproquement bénéfiques, qui répondent en premier lieu aux intérêts des citoyens; estime que les accords commerciaux et les accords de protection des investissements contribuent à une répartition inégale des richesses mondiales, affaiblissent souvent la justice sociale et économique et aggravent les inégalités existantes, faisant ainsi payer un lourd tribut aux États et aux communautés marginalisés;*** déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux ***et demande sa transposition rapide et ambitieuse au niveau des États membres***; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres; ***insiste sur la nécessité de mettre en place un instrument international contraignant destiné à réglementer, dans le droit international en matière de droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et des autres entreprises;***
[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).	[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).

Or. en

Amendement 659
András László, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; ***salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;***	40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie;
11 Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).	

Or. en

Amendement 660

Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes ***de certaines*** activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;	40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes ***des*** activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres; ***demande au Conseil d'adopter un mandat ambitieux pour que l'Union s'engage dès que possible dans les négociations en cours sur l'instrument juridiquement contraignant des Nations unies relatif aux entreprises et aux droits de l'homme;***
[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).	[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).

Or. en

Amendement 661

Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union*[11]* et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;	40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres; ***invite l'Union à poursuivre ses efforts pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé et en servitude[1];***

*[11] **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).***

Or. en

Amendement 662
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; ***salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;***	40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; ***rappelle qu'il incombe aux entreprises de s'assurer que leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement ne sont pas impliquées dans des violations des droits de l'homme, y compris contre les défenseurs des droits de l'environnement, des autochtones et des travailleurs; souligne la nécessité de lutter contre les violations des droits de l'homme commises par les entreprises et de veiller à ce que justice et réparation soient rendues aux victimes;***

[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).

Or. en

Amendement 663
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*

40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales ***excessives et*** abusives sur les droits de l'homme ***et la démocratie***; ***salue l'harmonisation résultant de l'adoption*** de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;	40. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales abusives sur les droits de l'homme; ***s'inquiète de l'incidence*** de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux***, sur la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial***; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;
[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).	[11] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).
	Or. de

Amendement 664
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. souligne qu'il importe de combler les lacunes juridiques et réglementaires qui sont exploitées par certaines entreprises, notamment des investisseurs,

au détriment des droits de l'homme et de l'environnement; réaffirme son soutien résolu aux travaux menés au sein des Nations unies par le groupe de travail OEIGWG en vue d'élaborer un instrument juridiquement contraignant relatif aux entreprises et aux droits de l'homme et invite l'Union à participer activement aux négociations en cours, en utilisant la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité comme mandat;

Or. en

Amendement 665
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union[11 bis] et demande sa mise en œuvre rapide au niveau des États membres;

[11 bis] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).

Or. en

Amendement 666
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 40 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 ter. demande une nouvelle fois au Conseil d'adopter un mandat de négociation pour l'instrument contraignant des Nations unies relatif aux entreprises et aux droits de l'homme;

Or. en

Amendement 667
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. ***signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance de la contribution des MPME au programme à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté et au travail décent pour tous;***	41. ***déplore que certaines entreprises exploitent illégalement des ressources naturelles, ce qui non seulement entraîne des difficultés majeures sur les plans de la durabilité et de l'environnement, mais a également de graves incidences négatives sur les droits sociaux, économiques, culturels, civils et politiques des communautés locales; relève que ces pratiques commerciales violent le droit fondamental des peuples à l'autodétermination et le principe de souveraineté permanente et de contrôle sur leurs ressources naturelles ainsi que d'accès à celles-ci, consacré par la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale des Nations unies;***

Or. en

Amendement 668
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance ***de la contribution*** des MPME ***au programme à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir ceux relatifs à*** l'éradication de la pauvreté et ***au*** travail décent pour tous;	41. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance des MPME ***pour*** l'éradication de la pauvreté et ***le*** travail décent pour tous;

Or. en

Amendement 669
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance de la contribution des MPME ***au programme à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir ceux relatifs*** à l'éradication de la pauvreté et ***au travail décent pour tous***;	41. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance de la contribution des MPME à l'éradication de la pauvreté et ***à l'emploi des femmes dans le monde entier***;

Or. de

Amendement 670
Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance de la contribution des MPME au programme à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté et au travail décent pour tous;	41. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale ***et qu'un nombre croissant de femmes les dirige***; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance de la contribution des MPME au programme à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté et au travail décent pour tous;

Or. en

Amendement 671
Arkadiusz Mularczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance de la contribution des MPME au programme à l'horizon 2030	41. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance de la contribution des MPME au programme à l'horizon 2030

et à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté et ***au*** travail ***décent*** pour tous;

et à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté et ***à des conditions de*** travail ***décentes*** pour tous;

Or. en

Amendement 672
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. invite l'Union et les États membres à demander et à faire en sorte que le droit au consentement préalable, libre, éclairé et contraignant des peuples autochtones soit respecté pour tout accord ou projet de développement de l'Union, ainsi que pour toutes les activités des entreprises établies dans l'Union, susceptibles d'avoir des répercussions sur les terres, les territoires ou les ressources naturelles des peuples autochtones; insiste pour que le respect des droits des peuples autochtones, notamment le droit au consentement préalable, libre et éclairé, soit garanti dans la législation sectorielle pertinente de l'Union, notamment en ce qui concerne les matières premières critiques; souligne que la promotion des droits des peuples autochtones et de leurs pratiques traditionnelles est essentielle pour parvenir à un développement durable, lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité;

Or. en

Amendement 673
Isabel Serra Sánchez

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. rappelle qu'il incombe aux entreprises de s'assurer que leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement ne sont pas impliquées dans des violations des droits de l'homme, y compris des droits environnementaux, des droits des autochtones et de droits du travail, ainsi que dans des menaces et des attaques contre les défenseurs des droits de l'homme; met l'accent sur les obligations et les responsabilités essentielles des États et d'autres décideurs, y compris les entreprises, en matière d'atténuation des effets du changement climatique, de prévention de leurs répercussions négatives sur les droits de l'homme et de promotion de politiques appropriées qui soient respectueuses des obligations en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 674
Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre	42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; ***souligne la nécessité d'un contrôle, d'une transparence stricte et de protections appropriées pour les technologies nouvelles et émergentes, ainsi que d'une approche fondée sur les droits de l'homme;*** se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie

réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12];

[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; ***se félicite de l'adoption du pacte numérique mondial et souligne la nécessité de disposer de données et de technologies et services numériques accessibles et abordables;*** constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12]; ***condamne l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes, telles que la technologie de reconnaissance faciale et la surveillance numérique, comme instruments de coercition et dans le cadre du harcèlement, de l'intimidation et de la persécution croissants des défenseurs des droits de l'homme, des militants, des journalistes et des avocats;***

[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

Or. en

Amendement 675
Tomasz Froelich

Proposition de résolution

Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; ***accueille favorablement***, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que ***les*** avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12];	42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; ***prend acte***, à cet égard, ***de*** l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que ***des*** avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12]; ***souligne que la liberté d'opinion et d'expression est essentielle au fonctionnement des démocraties et ne doit pas être restreinte pour des raisons politiques sous couvert de lutte contre la désinformation; demande que les lois de lutte contre la désinformation soient clairement définies et que les autorités chargées de leur application soient indépendantes et tenues de rendre des comptes;***
[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.	[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.
	Or. de

Amendement 676
Arkadiusz Mularczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12];	42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12]; ***constate avec inquiétude le développement rapide de l'IA dans les applications militaires ainsi que le développement et le déploiement potentiels de systèmes autonomes qui pourraient décider de la vie ou de la mort d'un être humain sans intervention humaine; appelle de ses vœux un dialogue international immédiat et l'adoption de mesures législatives pour répondre par un cadre réglementaire ferme à ces menaces;***

[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

Or. en

Amendement 677
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12];	42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12]; ***demande à ce que l'entreprise NSO et les autres entreprises privées qui fournissent les moyens technologiques de persécuter la société civile, les***

journalistes, les avocats et les mouvements sociaux à travers le monde, ou qui en facilitent l'utilisation, soient inscrites sur les listes du régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;

[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

Or. en

Amendement 678
András László

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; ***accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain;*** constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y	42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12];

compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12];

[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

Or. en

Amendement 679
Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12];	42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; ***est profondément préoccupé par les conséquences néfastes de l'utilisation abusive de l'IA et des trucages ultra-réalistes, en particulier pour les femmes et les enfants;*** constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à

l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12];

[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

Or. en

Amendement 680
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et	42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique ***fondé sur des principes démocratiques***; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y

le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12];	compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit[12];
[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.	[12] Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre.

Or. en

Amendement 681
Lucia Yar, Barry Andrews, Dan Barna, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. tout en soulignant l'importance cruciale de la liberté des médias et de la liberté d'expression en tant que pilier de la protection des droits de l'homme, constate avec inquiétude la prévalence de la désinformation, de la propagande et des fausses informations provenant de régimes illibéraux et d'acteurs étrangers malveillants et diffusées par ceux-ci, pratiques qui sont des exemples de menaces hybrides et de manipulation de l'information menée depuis l'étranger;

Or. en

Amendement 682
Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*

43. souligne que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression; estime néanmoins que les droits des personnes doivent être respectés; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait être considéré comme illégal en ligne; exprime son inquiétude face aux coupures de l'internet de plus en plus nombreuses; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées par les régimes autoritaires, entre autres, pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à l'Union de lutter contre ce phénomène alarmant;	43. souligne que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression; estime néanmoins que les droits des personnes doivent être respectés; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait être considéré comme illégal en ligne; exprime son inquiétude face aux coupures de l'internet de plus en plus nombreuses; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées par les régimes autoritaires, entre autres, pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à l'Union de lutter contre ce phénomène alarmant; ***est extrêmement préoccupé par l'émergence d'une tendance mondiale à censurer la liberté d'expression en ligne dans le but de contrôler l'opinion publique; dénonce la récente tendance à la censure et aux attaques contre la liberté d'expression au Brésil, y compris la fermeture des plateformes de médias sociaux populaires, telles que X;***

Or. en

Amendement 683
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. souligne que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression; estime néanmoins que les droits des personnes doivent être respectés; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait être considéré comme illégal en ligne; exprime son inquiétude face aux coupures de l'internet de plus en plus nombreuses; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées par les régimes	43. souligne que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression; estime néanmoins que les droits des personnes doivent être respectés; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait être considéré comme illégal en ligne; exprime son inquiétude face aux coupures de l'internet de plus en plus nombreuses; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées par les régimes

autoritaires, entre autres, pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à l'Union de lutter contre ce phénomène alarmant;	autoritaires, entre autres, pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à l'Union de lutter contre ce phénomène alarmant; ***demande instamment à l'Union d'adopter une position ferme contre toute tentative des géants de la technologie de contourner ou de saper les systèmes juridiques nationaux et les décisions de justice indépendantes;***

Or. en

Amendement 684
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. souligne que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression; estime néanmoins que les droits des personnes doivent être respectés; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait être considéré comme illégal en ligne; exprime son inquiétude face aux coupures de l'internet de plus en plus nombreuses; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées par les régimes autoritaires, entre autres, pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à l'Union de lutter contre ce phénomène alarmant;	43. souligne que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression; estime néanmoins que les droits des personnes doivent être respectés; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait être considéré comme illégal en ligne; exprime son inquiétude face aux coupures de l'internet de plus en plus nombreuses; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées par les régimes autoritaires, entre autres, pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à l'Union de lutter contre ce phénomène alarmant***, notamment en envisageant de permettre aux fournisseurs de services de communication basés dans l'Union de proposer des outils sûrs aux personnes qui ont été privées d'accès à l'internet***;

Or. sv

Amendement 685

Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. souligne que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression; estime néanmoins que les droits des personnes doivent être respectés; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait être considéré comme illégal en ligne; exprime son inquiétude face aux coupures de l'internet de plus en plus nombreuses; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées ***par les régimes autoritaires, entre autres,*** pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à ***l'Union de lutter contre ce phénomène alarmant***;	43. souligne que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression; estime néanmoins que les droits des personnes doivent être respectés; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait être considéré comme illégal en ligne; exprime son inquiétude face aux coupures de l'internet de plus en plus nombreuses; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à ***la Commission d'aborder la question de ces attaques contre la liberté d'expression dans ses rapports sur l'état de droit***;

Or. de

Amendement 686
Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Paragraphe 43 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	43 bis. est résolument d'avis que l'exportation de logiciels espions de l'Union vers des pays tiers où ces outils sont utilisés contre les militants des droits de l'homme, les journalistes et les opposants au gouvernement, constitue une violation grave des droits fondamentaux inscrits dans la charte ainsi qu'une violation flagrante des réglementations de l'Union en matière d'exportations;

Or. en

Amendement 687
Lucia Yar, Barry Andrews, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 43 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	43 bis. invite les plateformes en ligne et les géants de la technologie, en leur qualité de gardiens de l'information, à protéger les principes démocratiques et à mettre en œuvre des mesures visant à préserver l'intégrité des élections, ainsi qu'à protéger le droit à l'information, en particulier en période électorale;

Or. en